



DELIBERATION n° 22 - 2016

En date du 21 Juin 2016

Portant sur la dénomination des représentants de la commune aux jurys d'assises

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 21 Juin 2016 à 20H00 selon convocation en date du 15 Juin 2016 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mr Patrice PAYRAT étant désigné secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle, Adjoints.
Mmes TOUCAS Hélène, CARRILLO Martine, De PAIVA Régine, BASSALER Virginie, SANCHEZ Marie Hélène, DUBREUIL Anne-Sophie, Conseillères Municipales
Mrs PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, VANDEMBROUCKE Gérard, GAILLARD André, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Mr MORELON Alain pouvoir à Mr GLANDUS Bernard, Mme LACORRE Séverine pouvoir à Mme TOUCAS Hélène, Mme DUVAL Patricia pouvoir à Mr GARESTIER Joël, Mme THIBAUT-GUILLON pouvoir à Mme Anne-Sophie DUBREUIL, Mr PAGE Stéphane pouvoir à Mr GAILLARD André.

- **Absent :** Néant
- **Absent excusé :** Néant

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes pour	23
Vote contre	0
Abstentions	0

Chaque année la préfecture de la Haute-Vienne nous demande de désigner une liste de personnes susceptibles d'être appelées à siéger en tant que jury d'assises.

Cette liste doit-être désignée par tirage au sort à partir de la liste électorale en vigueur par quelques membres du conseil municipal.

De plus le tirage au sort devra se faire en concertation avec la mairie d'Aureil qui devra également diligenter quelques membres de son conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide de :

- Fixer une date pour une réunion avec les personnes désignées par la mairie d'Aureil (3) avant le 03 Juillet pour procéder à ce tirage au sort.
- Désigner parmi les membres du conseil municipal :
- Mr Joël GARESTIER
- Mr Philippe HENRY

- Mr Patrice PAYRAT
- Mr André GAILLARD
- Mme Mauricette MANDET
- Mme Hélène TOUCAS

Pour participer à ce tirage.

Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 21 Juin 2016

Le Maire,



Joël GARESTIER

Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif des de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.

Publié le 27 Juin 2016

Transmis en préfecture le 27 Juin 2016

